

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LUNDI
LE 2 MARS 2015**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le lundi, deuxième jour du mois de mars deux mille quinze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1675-03-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1676-03-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 3 février 2015 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

A.1 Règlement 1291

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1291 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise l'agrandissement et la création de nouvelles zones. Par ailleurs, l'usage « vente au détail de cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route » est également prévu à l'intérieur du parc industriel Edgar-Gaudette.

A.2 Règlement 1292

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1292 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement assujettit deux zones au PIIA pour les secteurs des rues Moreau - Des Plaines et Saint-Jacques - Langlois.

M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, prend son siège.

B) Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 14-274

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 14-274 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les normes d'implantation pour les bâtiments à l'intérieur de deux zones, particulièrement pour les marges de recul avant.

1.1.2 Modifications

A) Règlement 509 - Avis de non-conformité du MAMOT

Le directeur général dépose une lettre du sous-ministre du MAMOT, M. Sylvain Boucher, lequel informait, en date du 13 février 2015, que le règlement 509 concernant la planification de la gestion de l'urbanisation n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. Il souligne que « l'agrandissement de l'aire urbaine qui n'est pas justifié sur la base de la démonstration d'un manque d'espaces à l'intérieur du périmètre d'urbanisation actuellement en vigueur et des tendances dans la construction résidentielle ». Il ajoute que « ce changement enlèvera la protection accordée à un boisé important dans le secteur de l'Acadie ». Par ailleurs, les propos tenus contre le règlement 509 à l'Assemblée nationale par le député du comté de Saint-Jean, M. Dave Turcotte le 11 février dernier sont déposés.

B) Avis de non-conformité - Suivi

Suite aux avis de non-conformité reçus du sous-ministre M. Sylvain Boucher du MAMOT pour les règlements 507, 509, 511, 512 et 513, les membres du comité administratif recommandent de remplacer le règlement 512 concernant la correction de la carte de la plaine inondable à Saint-Jean-sur-Richelieu et à cet effet, déposer un avis de motion lors de la prochaine séance régulière. Par ailleurs, les travaux relatifs aux affectations agricole, industrielle et gestion de l'urbanisation seront intégrés à même un règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement au début de l'été 2015.

Les membres du comité administratif demandent de convoquer le comité consultatif agricole pour discuter des exigences du MAMOT concernant l'affectation agricole (règlement 507).

C) Mouvement Ceinture Verte - Demande de modification

Mme Caroline Roberge dépose une demande de modification du mouvement Ceinture Verte concernant les orientations du schéma d'aménagement et de développement, particulièrement en ce qui a trait au réseau dynamique des milieux naturels et agricoles protégés de même que leur mise en valeur afin d'en assurer la fonctionnalité écologique, la pérennité et l'accessibilité à la population. Mme Roberge soumet que les critères sollicités par l'organisme sont déjà intégrés au schéma d'aménagement, une réponse à cet effet a par ailleurs été transmise à l'organisme.

D) Affectation industrielle et gestion de l'urbanisation - Suivi du dossier

Madame Caroline Roberge soumet que les travaux relatifs à l'affectation industrielle et la gestion de l'urbanisation avancent très rapidement et que d'ici le début juin, le tout devrait être presque finalisé de sorte à présenter un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

1.1.3 Urbanisme - Divers

A) Comité consultatif agricole (CCA) - Nomination

Suite à la réception d'une résolution du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à nommer M. Robert Chaillez à titre de représentant des citoyens au sein du Comité consultatif agricole.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Fédération de l'UPA de la Montérégie a transmis une liste de 8 producteurs agricoles du territoire. Les membres du comité administratif recommandent la nomination de M. Florent Raymond, Saint-Alexandre, producteur de lait; M. Claude Vasseur, Sainte-Brigide-d'Iberville, production de boeufs et grande culture; M. Jaclin Bisailon, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, grande culture; M. Claude Rivard, Saint-Jean-sur-Richelieu, vigneron.

B) Décisions de la CPTAQ - Analyse

Mme Caroline Roberge commente quelques décisions rendues par la CPTAQ qui font en sorte qu'il est difficile d'établir la méthodologie d'analyse des dossiers déposés à la CPTAQ.

C) Gestion de la plaine inondable - Suivi du dossier

Mme Caroline Roberge soumet que la ressource engagée pour établir des scénarios de modélisation de la plaine inondable sera en mesure de présenter le résultat sommaire des travaux le 12 mars prochain. À cet effet, les membres du comité Schéma d'aménagement et Gestion de la plaine inondable seront convoqués.

2.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2.1 Comité de sécurité incendie

Le directeur général soumet qu'une demande a été formulée de la part de M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, à l'effet de constituer un comité de sécurité incendie. À cet effet, les membres du comité administratif suggèrent d'échanger préalablement à la séance régulière du 11 mars prochain de la création d'un tel comité.

Il est rappelé que depuis la réalisation des travaux relatifs à l'élaboration du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, des comités restreints avaient à l'époque été créés. Avec l'expérience, les membres du conseil ont préféré réunir l'ensemble des membres et directeurs de service incendie afin que les échanges tiennent compte de toutes les particularités de chacun des territoires des municipalités de la MRC. Par ailleurs, la gestion régionale d'une certaine partie des infrastructures (immeubles, équipements roulants, etc.) avait aussi été analysée mais reportée. L'ensemble de ces sujets fera l'objet de discussions le 11 mars prochain.

3.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1 Entente tripartite de développement culturel

3.1.1 Projets 2015

Les membres du comité de suivi de l'entente tripartite de développement culturel se réuniront le 3 mars 2015 pour analyser les projets déposés en vue d'obtenir une aide financière. Un rapport sera soumis à l'ensemble des membres du conseil d'ici la prochaine séance.

3.1.2 Addenda - Autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature d'un addenda à l'entente tripartite de développement culturel concernant 2 projets de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Aucun impact financier n'intervient pour la MRC du Haut-Richelieu.

3.2 Politique nationale de la ruralité 2014-2024 - Adoption du Plan d'action révisé 2015

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du Plan d'action révisé 2015 de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

3.3 APARTÉ - Pacte rural - Projet de la S.I.T.E. du lac Champlain

Le directeur général soumet que la Société d'initiative touristique et économique (S.I.T.E.) du lac Champlain inc. déposera un projet visant l'instauration de sentiers naturels pour lesquels des travaux doivent être réalisés pendant la période de gel. À cet effet, la réunion du comité d'analyse de la MRC se tiendra préalablement à la séance régulière du 11 mars 2015.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 mars prochain.

4.1.2 Représentant au sein du Lake Champlain Basin Program et Steering Committee

Suite à la demande de Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution à l'effet qu'elle soit nommée membre du comité « Environnement » de la MRC du Haut-Richelieu et par conséquent, mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité Lake Champlain Basin Program et Steering Committee.

CAPV2015-03-02

4.1.3 Programme d'aide financière aux MRC - Rapport annuel

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le rapport annuel 2014 en vue d'obtenir le versement de la subvention du programme d'aide financière aux MRC, le tout provenant du MAMOT (88 550\$). À noter qu'aucune augmentation n'est prévue.

4.1.4 Entretien du terrain du siège social - Octroi de contrat

Les membres du Comité administratif recommandent d'octroyer le contrat d'entretien des pelouses et du terrain du siège social de la MRC à la firme F2 Entretien d'espace vert pour une période de 3 ans à raison d'un total de 13 500\$ (4 500\$ par année), taxes en sus.

4.1.5 Aide financière accordée à différents organismes - Remise

Le directeur général soumet que la remise de l'aide financière annuelle accordée à divers organismes se tiendra à 19h20 le 11 mars 2015. Les montants suivants seront remis : Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu (10 000\$), le Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) (1 500\$), la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la « Soirée És-Arts » (1 500\$) de même que l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (10 000\$).

4.1.6 Services bancaires - Renouvellement de contrat

Le directeur général soumet que des démarches visant le renouvellement des services bancaires pour une période de trois ans sont en cours. Le contrat devrait être octroyé par le conseil de la MRC du Haut-Richelieu d'ici le mois de juin 2015.

4.1.7 Gala de l'Excellence Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Richelieu - Aide financière

1677-03-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif octroie une aide financière de 1 400\$ à la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Richelieu dans le cadre de la réalisation du Gala de l'Excellence, Édition 2015 et ce, en vue de permettre la présentation vidéo des récipiendaires de chaque catégorie à partir du territoire de toutes les 14 municipalités;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

M. Pierre Chamberland quitte la réunion.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Rivière du Sud-Ouest - Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Stabilisation de rives

Le directeur général soumet qu'il n'est pas recommandé de procéder à la stabilisation de rives sollicitée par la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville. Un avis sera transmis à cet effet aux autorités de la municipalité.

5.2 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Identification de la ligne naturelle des hautes eaux

Le directeur général s'enquerra des motifs de la demande d'identification de la ligne naturelle des hautes eaux considérant que la gestion de la bande riveraine relève de chacune des municipalités locales. Par ailleurs, la MRC délimitera à l'aide de petits fanions une distance d'un mètre sur le replat de la rive à partir du haut du talus, comme l'an dernier.

5.3 Rivière du Sud, branche 19 et branche 30 - Municipalités de Saint-Sébastien et Sainte-Anne-de-Sabrevois

5.3.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 19 de la rivière du Sud située en la municipalité de Saint-Sébastien ainsi que dans la branche 30 située en les municipalités de Saint-Sébastien et Sainte-Anne-de-Sabrevois.

5.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 9 mars 2015 sera déposé aux membres du conseil le 11 mars 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

5.4 Rivière du Sud, branche 10 - Municipalité de Saint-Alexandre

5.4.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 10 de la rivière du Sud située en la municipalité de Saint-Alexandre.

5.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 9 mars 2015 sera déposé aux membres du conseil le 11 mars 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

5.5 Rivière du Sud, branche 97 et 97A - Municipalité d'Henryville

5.5.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 97 et 97A de la rivière du Sud situées en la municipalité d'Henryville.

5.5.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 9 mars 2015 sera déposé aux membres du conseil le 11 mars 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

5.6 Ruisseau Barré, branche 9 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

5.6.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 9 du ruisseau Barré située en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

5.6.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 9 mars 2015 sera déposé aux membres du conseil le 11 mars 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

CAPV2015-03-02

5.7 Cours d'eau Goyette

5.7.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Goyette situé en la municipalité d'Henryville.

5.7.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 9 mars 2015 sera déposé aux membres du conseil le 11 mars 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

5.8 Cours d'eau Marcil - Suivi du dossier

Le directeur général soumet que les travaux de nettoyage ne sont pas requis dans le cours d'eau Marcil sauf deux empièvements à rectifier qui devraient être gérés par la personne désignée de la municipalité.

6.0 VARIA

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1678-03-15 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 2 mars 2015.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier